



Edito

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'A.N.A.D.A.V. est l'association souscriptrice de la plupart des contrats d'assurance vie de Groupama Vie. En choisissant un de ces contrats, vous avez automatiquement adhéré à l'Association. Notre mission est avant tout de vous représenter auprès de l'assureur et de vous informer sur les nouveautés et l'actualité liées à votre contrat. C'est donc avec plaisir que je vous présente ce premier numéro de la lettre A.N.A.D.A.V., dans lequel nous vous détaillons le rôle de l'association.

Au plus près de vos préoccupations, nous avons également souhaité faire le point dans le contexte financier actuel et avons dans ce cadre rencontré Pierre Beaumin, Directeur de Groupama Vie, pour qu'il nous donne des informations sur la gestion de votre épargne.

Enfin, j'ai plaisir à vous annoncer que pour mieux vous informer, nous travaillons à la mise en place d'un site internet qui devrait être opérationnel début 2009.

Je vous laisse découvrir ce premier numéro et vous souhaite une très bonne lecture.

Jean-Claude Giovansili
Président de l'A.N.A.D.A.V.

Notre objectif principal : améliorer les garanties de votre contrat, vous conseiller et vous informer...

Depuis de nombreuses années, l'A.N.A.D.A.V. travaille en étroite collaboration avec Groupama Vie dans le but d'**optimiser la gestion de votre contrat d'épargne, retraite ou prévoyance.**

■ **Son rôle auprès de vous**

L'association veille principalement aux intérêts des adhérents :

- un dialogue permanent a été mis en place avec Groupama Vie pour adapter au mieux les garanties de votre contrat et ainsi répondre à vos besoins.
- de plus, dès lors qu'une modification est envisagée sur un contrat, l'Association doit en avoir pris connaissance au moins trois mois avant et donner son accord, ce qui garantit la protection de vos intérêts. Un avenant vous est alors envoyé pour vous préciser les modifications.

■ **Votre rôle en tant qu'adhérent**

En tant qu'adhérent, vous disposez d'un droit de vote à l'assemblée générale annuelle pour vous prononcer sur les actions du Conseil d'Administration élu tous les trois ans, ainsi que sur les comptes et le budget.

➔ **Aujourd'hui, vous êtes plus d'un million d'adhérents à nous faire confiance**

Quelques contrats phare souscrits par l'A.N.A.D.A.V. :

- **Groupama Modulation** (assurance vie multisupport)
- **Groupama Épargne, Sora Épargne, Sora Performance** (assurance vie en euros)
- **REPMA** (régime de retraite en points)
- **Capital Essentiel, Capital Référence, Capital Privilège** (assurance en cas de décès),
- **Groupama Obsèques...**



Dans le contexte financier perturbé que nous connaissons, l'A.N.A.D.A.V a rencontré Pierre Beaumin, Directeur de Groupama Vie.

→ La crise financière que nous connaissons (subprimes, faillite de certains intervenants bancaires) a-t-elle des conséquences sur les contrats de Groupama ?

Depuis plus d'un an, nos experts financiers ont privilégié pour nos placements, les valeurs les moins sensibles aux fluctuations des marchés financiers. Ainsi, nous avons systématiquement évité les secteurs à risques comme le secteur immobilier américain (subprimes) et avons réduit significativement notre engagement sur les valeurs financières.

→ Les contrats d'assurance vie de Groupama sont-ils des placements sûrs ?

Nos décisions d'investissements, fondées sur une sélection rigoureuse des titres, sont prises de manière à favoriser la régularité et donc la pérennité de nos performances. Cette politique prudentielle nous permet, par exemple, d'offrir encore cette année, à nos assurés, une revalorisation

attrayante de leur épargne, en progression de 0,10 % par rapport à l'année dernière. Ainsi, nous pouvons vous annoncer dès aujourd'hui qu'au 31 décembre 2008, Groupama attribuera un taux de participation aux bénéfices de 4,60 %* sur le fonds euros du contrat Groupama Modulation et de 4,50 %* sur les contrats d'assurance vie en euros Groupama Épargne, Sora Épargne et Sora Performance.

→ Dans quelle mesure, Groupama assure-t-il la pérennité des contrats ?

Groupama est l'un des assureurs les plus solides du marché grâce à son niveau de réserves.

Le taux de couverture de la marge de solvabilité de Groupama est ainsi de 215%, soit un niveau élevé, et deux fois supérieur au minimum requis par la législation.

** nets de frais de gestion annuels et hors prélèvements sociaux obligatoires*

Groupama en chiffres (au 31/12/2007)

- 11 millions de sociétaires et clients
- 14,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 8,5 milliards d'euros de fonds propres
- 215 % de marge solvabilité au 30 juin 2008 (taux 2 fois supérieur au minimum requis par la législation)